

Portrait social

Caf de l'Yonne



142 483 habitants sont couverts par au moins une prestation légale, soit **43 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 30 % à 48 % selon les communautés de communes.

La composition des familles allocataires icaunaises est très proche de celle de la France métropolitaine : par exemple, 34 % de couples avec enfants (idem France Métropolitaine) et 16,4 % sont des familles monoparentales (15,1 % en France Métropolitaine).

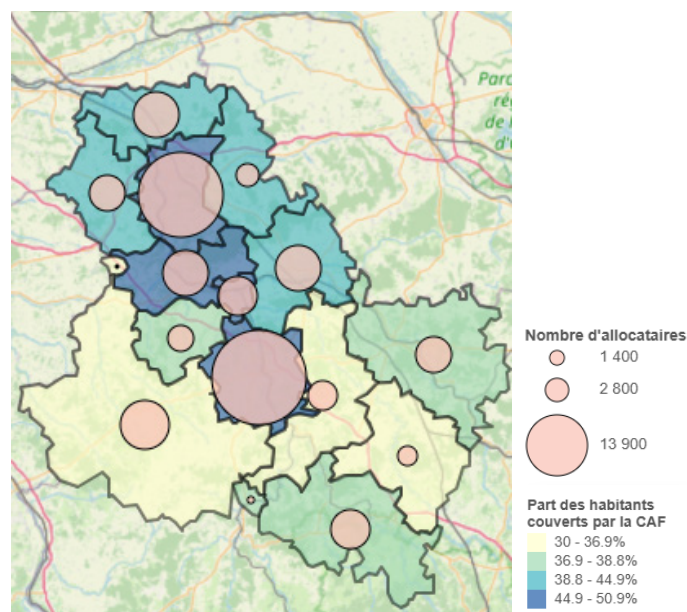
526 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national). Cet écart avec le

National s'explique du fait que la majorité des jeunes icaunais vont étudier dans les grandes villes universitaires comme Dijon ou Paris.

Les aides versés par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire des inégalités de revenu. 14,7 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (13,7 % au niveau national).

21 685 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 21 496 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Yonne



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



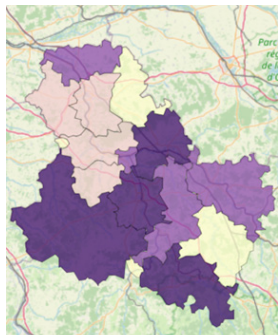
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

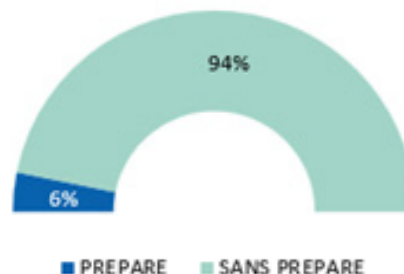
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf de l'Yonne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **En 2022, 5 550 places sont disponibles pour les familles.** La capacité d'accueil dans l'Yonne ne présente pas de spécificités avec **60 places offertes pour 100 enfants** (61 en France Métropolitaine). Prépondérants dans l'Yonne, les assistants maternels proposent 3 873 places, soit **70 % de l'ensemble des places offertes** (53 % en France Métropolitaine).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf de l'Yonne 2024

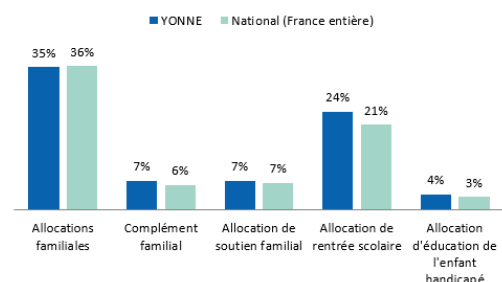
Les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant peuvent bénéficier d'un soutien via la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 497 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 % (6 % en France Métropolitaine).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf de l'Yonne 2023

La Caf de l'Yonne soutient les familles dans l'éducation des enfants :

- 35 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant
- 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants (21 % en France)
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents
- 4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source : Caf de l'Yonne 2024

La Caf de l'Yonne souhaite accompagner les familles en matière de soutien à la parentalité, des tout petits aux adolescents. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer des repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

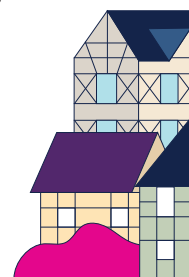
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

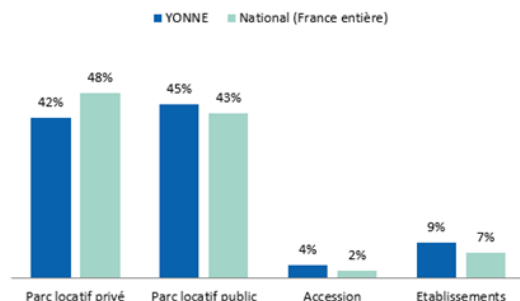




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf de l'Yonne 2024

Au mois de juin 2024, **22 302** foyers icaunais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf, soit 37,6 % de population allocataires (41 % en France métropolitaine). Cela représente une population de **45 513 personnes**, soit **13,6 % de la population** totale du département (15,6 % au niveau national). L'Yonne se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé (42 % dans l'Yonne, 48 % en France métropolitaine).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Yonne	National
parc Locatif Privé	240 €	238 €
parc Locatif Public	200 €	220 €
Accédants	167 €	183 €
Établissement	199 €	218 €

Source : Caf de l'Yonne 2024

Quel que soit le type de logement - à l'exception du parc locatif privé, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans l'Yonne par rapport à la moyenne nationale, avec un écart moyen de 13-15 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas dans notre territoire.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **8 500 foyers** sur le territoire icaunais
- **21 800 allocataires** icaunais bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 37,3 % des foyers allocataires icaunais (34 % en France métropolitaine).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 2 111 foyers en 2024.

7 650 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 59 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % en France Métropolitaine).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

8 500

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

19 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

56 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

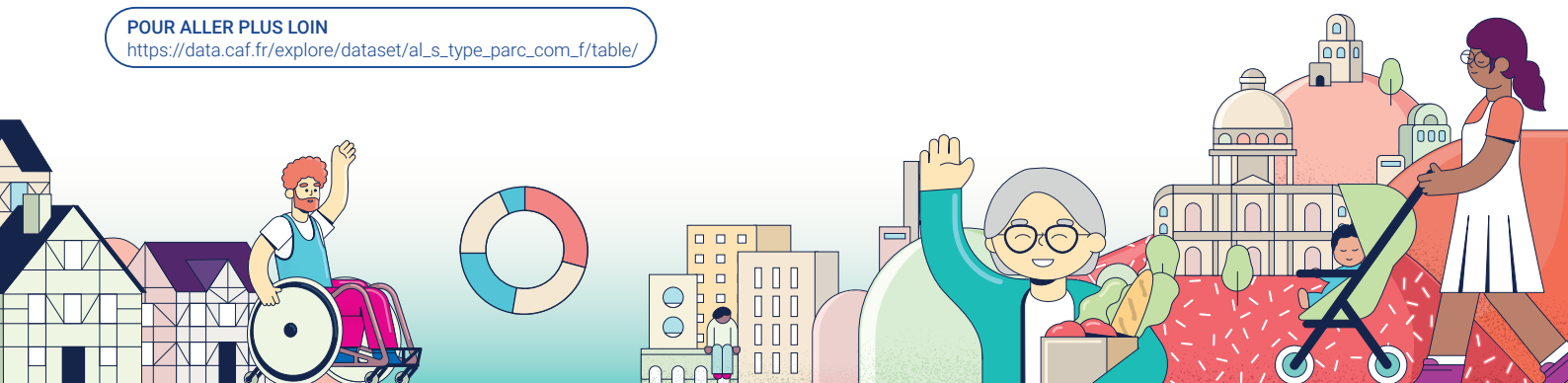
11 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



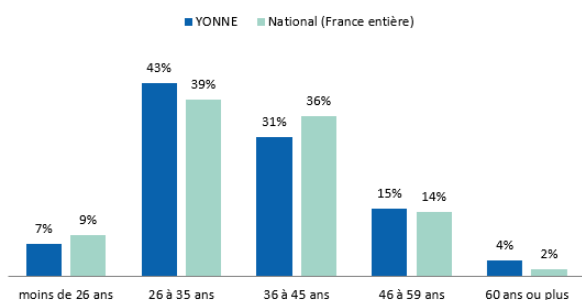
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

165 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales (AVVC) dans l'Yonne entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 57 % des bénéficiaires de l'AVVC vivent en milieu urbain (76 % en urbain au niveau national) et 43 % en milieu rural (24,5 % en rural au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 141 907 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 860 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

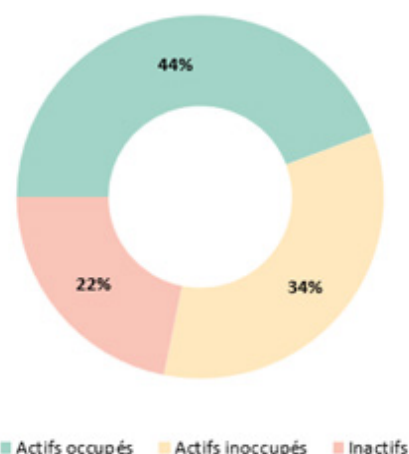
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **43 %** des bénéficiaires icaunais ont **entre 26 et 35 ans** (tranche d'âge plus fortement représentée qu'en France avec 39 %) **et 31 % entre 36 et 45 ans** (contre 36 % au niveau National)
- **39 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant (30 % en France). La part des familles avec un enfant (16 %) est moins importante dans l'Yonne qu'au niveau national (26 %), et identique au niveau national pour les familles de deux enfants et plus (45 % vs 44 %)
- **18 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national)

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

44 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est proche de ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Yonne	34 %	33 %	57 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **34 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion légèrement plus faible que le niveau national (37 %)
- **33 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national)
- **57 %** vivent sous le seuil de bas revenu (56 % au niveau national)

L'Yonne présente une spécificité : le taux de personnes ayant perçu l'AVVC et vivant dans un territoire urbain est de 57 % (75 % en France métropolitaine). Inversement au niveau national, le nombre d'allocataires percevant une AVVC vivant en milieu rural est de 43 % dans l'Yonne, pour 24 % au niveau national. Cela tient sans doute à la caractéristique rurale de notre département.